
DOCUMENT 39

Déclaration du gouvernement du Québec concernant la participation du Québec aux forums internationaux traitant d'éducation, de langue, de culture et d'identité, 24 mars 1999.



*DÉCLARATION DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
CONCERNANT LA
PARTICIPATION DU QUÉBEC
AUX FORUMS INTERNATIONAUX TRAITANT
D'ÉDUCATION, DE LANGUE,
DE CULTURE ET D'IDENTITÉ*

Québec, le 24 mars 1999

Québec 



CONSIDÉRANT que le processus d'intégration économique mondial en cours met à risque la diversité culturelle qui constitue indéniablement un inestimable patrimoine;

CONSIDÉRANT que le peuple québécois a un intérêt vital à la promotion et à l'affirmation de la diversité culturelle;

CONSIDÉRANT que, dans la défense de cette diversité, il convient d'élargir la coalition des peuples, gouvernements et États qui appuient ce combat, non seulement pour l'inclusion dans les accords internationaux de clauses et de concepts respectant les objectifs de défense de la diversité culturelle, mais aussi de sa promotion;

CONSIDÉRANT qu'en ces matières, les forums internationaux auront une influence directe sur le pouvoir de décider des États, sur la protection des cultures nationales et, par conséquent, sur la capacité d'agir de l'Assemblée nationale et du gouvernement du Québec, de même que sur l'avenir de l'identité québécoise;

CONSIDÉRANT que le Québec est le seul territoire des Amériques dont la langue officielle et commune est le français et que l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec sont les seules institutions démocratiques francophones des Amériques;

CONSIDÉRANT que, dans son énoncé de 1995, *Le Canada dans le monde*, faisant de la culture un des trois piliers de son action internationale, le gouvernement du Canada ignore jusqu'à l'existence de la culture québécoise et que des ministres fédéraux la décrivent comme une simple «composante régionale» d'une culture canadienne unique;

CONSIDÉRANT au surplus qu'en raison de ses compétences en matière d'éducation, de langue, de culture et d'identité, le gouvernement du Québec est le seul interlocuteur apte à représenter directement et adéquatement la réalité et les intérêts du peuple québécois;

DECLARATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT
LA PARTICIPATION DU QUÉBEC AUX FORUMS INTERNATIONAUX TRAITANT
D'ÉDUCATION, DE LANGUE, DE CULTURE ET D'IDENTITÉ

Québec, le 24 mars 1999



CONSIDÉRANT que le Québec a intérêt à multiplier ses relations, tant dans le cadre bilatéral que multilatéral, avec des États, des gouvernements, représentants des nations souveraines et non souveraines, afin de promouvoir la diversité culturelle et d'apporter sa contribution constructive et originale au dialogue international des cultures et à l'émergence d'une coalition en faveur de l'affirmation de cette diversité;

CONSIDÉRANT qu'au sein des instances de la Francophonie, le traité de Niamey de 1970 et l'entente de 1985 établissant la participation du Québec aux Sommets de la Francophonie ont reconnu au Québec une présence et une liberté de parole spécifiques et que le Québec a su contribuer activement et positivement aux actions de la Francophonie, notamment en faveur de la diversité culturelle;

CONSIDÉRANT, dans le cas des enceintes internationales où le Canada est l'État accrédité et où ces sujets sont abordés, et afin d'éviter toute controverse, que le gouvernement du Québec désire convenir de façon durable avec le gouvernement canadien des modalités de sa présence et de l'exercice de sa liberté de parole;

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DÉCLARE:

QUE dans tous les forums internationaux traitant d'éducation, de langue, de culture et d'identité, il est fondamental que le gouvernement du Québec s'exprime de sa propre voix au nom du peuple québécois;

QU'EN conséquence, le gouvernement du Québec entend participer directement à ces forums, à en encourager la tenue et en favoriser l'organisation et l'action;

QU'AUX fins de participer à certaines organisations internationales auxquelles le Canada est l'État statutairement accrédité, le gouvernement du Québec entend amorcer des négociations avec le gouvernement fédéral pour convenir des modalités de sa présence et de l'exercice de sa liberté de parole.

*DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT
LA PARTICIPATION DU QUÉBEC AUX FORUMS INTERNATIONAUX TRAITANT
D'ÉDUCATION, DE LANGUE, DE CULTURE ET D'IDENTITÉ*

Québec, le 24 mars 1999